



Les premières observations du loup

Les premières observations officielles de la présence du loup dans le canton de Neuchâtel démontrent que, malheureusement, le canton n'est pas oublié par cet animal. Des attaques ayant été répertoriées dans le canton du Jura et dans le canton de Vaud, il n'était qu'une question de temps de piéger le loup via des photos dans le cadre du suivi du lynx par le KORA (lire aussi page 7). Au niveau politique, le parlement a adopté une révision de la loi sur la chasse répondant au développement exponentiel du loup en Suisse, à savoir des tirs préventifs et plus de marge de manœuvre auprès des cantons pour le tir. Concernant le régime alimentaire, le loup ne se nourrit pas que de ses proies habituelles (cerfs, chevreuils) mais aussi malheureusement des animaux de rente.

Dans ce contexte, le groupe Wolfs-Hirten a décidé de lancer un référendum contre cette révision de loi et a jusqu'au 8 avril pour récolter les 50'000 signatures. Il est à noter que le WWF Suisse, Pro Natura Suisse, Birdlife Suisse et le groupe Loup Suisse renoncent tous à soutenir le référendum, ceci en ayant conscience que nous allons dépasser le potentiel de meute que peut contenir la superficie de la Suisse.

L'ordonnance d'application de cette révision de loi a été mise en consultation jusqu'au 23 février dernier permettant une mise en œuvre le plus rapidement possible pour la saison de pâture qui approche à grand pas.

Dans ce contexte, la CNAV a pris position d'une manière forte et déterminée dans le cadre de cette consultation et a investi dans un parc contre le loup en cas de première attaque. Cette installation flexible et d'une hauteur de 1,70 mètres sous électrification devrait permettre d'éviter la deuxième attaque et protéger ainsi le troupeau qui serait mis sous pression une deuxième fois. L'installation sera stationnée à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel et à disposition des éleveurs en cas d'attaque et de nécessité.

Pour rappel, en cas d'attaque, appeler le service de piquet du SFFN ☎ 032 889 6780. Ne pas déplacer l'animal afin de pouvoir identifier l'individu. Les dommages sont de toute façon indemnisés pour le loup et le lynx avec la preuve du cadavre.

Projets photovoltaïques en toiture

Dans le cadre des discussions avec la task-force du canton "approvisionnement en énergie", nous avons sollicité une rencontre prochaine avec les gestionnaires du réseau et le canton. Le but étant de pouvoir déterminer le potentiel de la production d'énergie renouvelable via les panneaux solaires photovoltaïques. Plusieurs projets agricoles n'ont malheureusement pas pu voir le jour compte tenu d'une nécessité de renforcer les lignes ou d'autres problèmes de transformateurs par exemple.

Afin de pouvoir établir les régions ou secteurs qui pourraient être prioritairement développés par les groupes électriques, nous vous sollicitons afin de pouvoir recenser les projets qu'il serait nécessaire de pouvoir mettre en œuvre.

Ainsi, merci de vous annoncer au secrétariat de la CNAV en disposant des informations suivantes, le volume de toiture en m² et la problématique rencontrée dans le cadre de votre projet. Une fois une liste des projets potentiels dans le canton, une planification par région permettrait de répondre à la demande d'énergie renouvelable d'une part mais aussi d'être prêt pour le démarrage de votre projet d'autre part.

CNAV – Yann Huguelit



Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **mardi 4 avril 2023** au Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane, **de 9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2022 (disponible sur www.cnnav.ch/ANAPI/Presentation/Assemblee-generale)
3. Rapport du président
4. Rapport de la gérance
5. Finances :
 - 5.1. Présentation des comptes 2022
 - 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2022
 - 5.3. Présentation et approbation du budget 2023
6. Élections et nominations :
 - 6.1. Élection d'un représentant région Boudry au comité
 - 6.2. Élection d'un représentant région Neuchâtel au comité
 - 6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Florence Matthey

Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **mardi 4 avril à 10h15** (accueil café-croissant à 10h00) au Louverain (Rte du Camp 7). Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

Ordre du jour :


1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2022 (consultable sur notre site internet)
3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2022
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2023
5. Elections complémentaires : d'un vérificateur suppléant
6. Intervention de M. Laurent Favre, Conseiller d'Etat
7. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

Bulletin d'inscription pour le repas (offert), à retourner par fax 032 889 36 39,  cnav@ne.ch ou à l'adresse suivante : Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier **jusqu'au 24 mars**. Inscriptions téléphoniques possibles.

Nom, prénom, localité :

Dossier PER

Pour rappel, les dossiers PER finalisés avec la CNAV sont automatiquement transmis par e-mail aux exploitants avec copie à l'ANAPI. **Merci de ne pas oublier de l'imprimer et de le signer en prévision d'un éventuel contrôle sur votre exploitation.** Pour les autres, le dossier est à envoyer directement à l'ANAPI (Aurore 4, 2053 Cernier / anapi@ne.ch). Nous vous rappelons que **le délai du dossier PER est fixé au 31 mars 2023.**

Pour plus de détails veuillez vous référer au "Calendrier 2023" dans le bulletin du mois de décembre et également sur www.cnav.ch/ANAPI/PER.

Contrôleurs et préposés

M. Baptiste Tritten a pris congé de sa fonction de contrôleur et assistant officiel au 31 janvier 2023 afin de se consacrer à son domaine agricole. Nous le remercions vivement pour ces 5 années d'engagement auprès de l'ANAPI et le précieux travail fourni, et nous lui souhaitons plein succès.

M. Jean-François Faivre prendra congé de sa fonction de préposé du secteur du Cerneux-Péquignot et de la Chaux-du-Milieu au 31 mars 2023. **Un GRAND MERCI pour le précieux travail fourni durant ses 15 années d'engagement en tant que préposé à la culture des champs puis préposé régional agricole auprès de l'ANAPI et nous lui souhaitons une belle continuation.**

Pour le remplacer, **M. Michel Matthey** des Bayards a été engagé comme préposé au 1er mars 2023 et ainsi assurer un mois de transition. Merci de lui réserver bon accueil et nous lui souhaitons une bonne prise de fonction.

Offre d'emploi

Afin de compléter son équipe, l'organisation de contrôle neuchâteloise ANAPI met au concours plusieurs postes de :

Contrôleuses / contrôleurs agricoles

Tâches :

- Effectuer les contrôles PER / SST-SRPA / Protection des eaux et de divers programmes et labels sur les exploitations agricoles neuchâteloises.
- Possibilité d'effectuer également les contrôles Protection des animaux et Production primaire animale en cas d'intérêt pour une formation ad hoc complémentaire.

Nous recherchons le profil suivant :

- CFC d'agricultrice / agriculteur ou titre jugé équivalent
- Autonomie et indépendance dans le travail
- Aisance dans les contacts avec le monde agricole
- De bonnes connaissances en grandes cultures et en phytosanitaires sont un atout
- Permis de conduire et véhicule privé nécessaires

Taux d'occupation :

- À discuter. Minimum 10%.

Nous offrons :

- Un revenu accessoire
- Indépendance et flexibilité dans la planification du travail
- Formation continue et spécifique selon les engagements

Les dossiers de candidature sont à envoyer à : ANAPI, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier avec **délai au 20 mars 2023**. Renseignements auprès de la gérante Florence Matthey ☎ 032 889 36 43 ou par 📧 anapi@ne.ch

Participation aux frais d'hospitalisation

Lors d'un séjour hospitalier stationnaire en Suisse, l'assurance obligatoire des soins endosse les coûts du traitement, du séjour et des repas.

Par conséquent, comme les patients économisent sur les repas qu'ils prendraient à la maison lors de leur séjour en hôpital, ils doivent contribuer aux frais de nourriture : il s'agit de la participation aux frais d'hospitalisation prévue par la loi sur l'assurance-maladie. Cette dernière se monte à 15 francs par jour d'hospitalisation, et ce peu importe l'établissement, à savoir donc même pour des séjours en clinique psychiatrique ou de réadaptation. Les enfants jusqu'à 18 ans et les adultes en formation (jusqu'à l'âge de 25 ans) en sont exemptés. L'assurance maladie facture la contribution hospitalière aux assurés.

En plus de la participation aux frais d'hospitalisation, les assurés sont tenus de verser, tout comme lors d'un traitement ambulatoire, une participation aux frais (franchise) et une quote-part. Pour rappel : la quote-part s'élève à 10 pour cent du montant de la facture une fois la franchise atteinte, mais à 700 francs par an au maximum. Pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans, la quote-part maximale est de 350 francs (et de 1000 francs à partir de trois enfants).

La participation aux frais d'hospitalisation est due pour tous les séjours, indépendamment du fait que la franchise ou la quote-part maximale soient atteintes. Les femmes enceintes à partir de la 13e semaine de grossesse, et jusqu'au 56e jour après la naissance de l'enfant, sont libérées de cette obligation (excepté pour les traitements préventifs et dentaires).

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Biolley et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

**Le 2022 NEUFILTRÉ NON EST TIRÉ**

Neuchâtel Vins et Terroir vous propose sa traditionnelle offre promotionnelle pour découvrir les NEUFILTRÉ NON du canton !

24 encaveurs participent à l'action et vous donne la possibilité de panacher vos cartons de NEUFILTRÉ NON. Vous pouvez choisir entre 3, 6 et 12 bouteilles, au prix exceptionnel de CHF 12.- par bouteille + frais de port soit CHF 45.- les 3 bouteilles, CHF 82.- les 6 bouteilles et CHF 155.- les 12 bouteilles.

Commandez directement en ligne sur www.neuchatelnonfiltre.ch

➔ N'attendez plus, scannez et commandez votre NEUFILTRÉ NON !

Nous prenons également les commandes par nvt@ne.ch ou ☎ 032 889 42 16

Les 24 encaveurs



- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. Alain Gerber | 13. Domaine Divernois |
| 2. Caves des Lauriers, Jungo & Fellmann | 14. Domaine du Pampre |
| 3. Cave et Distillerie de la Ruelle | 15. Domaine Hôpital Pourtalès |
| 4. Caves de la Béroche | 16. Domaine Saint-Sébastien |
| 5. Caves de la Ville de Neuchâtel | 17. Encavage de l'État |
| 6. Caves du Château d'Auvernier | 18. Lavanchy Vins |
| 7. Caves du Prieuré | 19. Le Baron Noir |
| 8. Dimitri Engel Vins | 20. Le Bôle d'Or |
| 9. Domaine Angelrath | 21. Les Vins Porret |
| 10. Domaine Brunner | 22. Nicolet Vins |
| 11. Domaine Christalain | 23. Sandoz Vins |
| 12. Domaine de Montmollin | 24. Les Vins de Boris Keller |



Offres d'emplois

Recherchez-vous un emploi stimulant dans l'industrie agroalimentaire ?

Venez rejoindre une équipe dynamique et devenez un membre clé de notre équipe en évolution, nous sommes à la recherche :

Aides de boucherie (temps partiel)

Si vous avez une passion pour le travail en équipe et un engagement envers la sécurité alimentaire, nous aimerions vous rencontrer.

Vos responsabilités incluront l'aide à la production quotidienne, la conformité aux normes d'hygiène.

Date d'entrée : A convenir

Possibilité de formation.

Bouchères / Bouchers (temps partiel)


Si vous êtes un maître en matière de viande fraîche et coupes parfaites avec une passion pour les produits régionaux de qualité, vous avez ce qu'il faut pour devenir le prochain membre clé de la chaîne d'abattage et nous aimerions vous rencontrer.

Vos responsabilités incluront le travail à la production quotidienne, la conformité aux normes de sécurité, d'hygiène et de respect de l'animal.

Date d'entrée : A convenir

Nous attendons volontiers votre dossier :

Abattoir régional des Ponts-de-Martel, En bas-les-Barres 8, 2316 Les Ponts-de-Martel ou


 abattoir.martel@bluewin.ch



La balade gourmande du vignoble neuchâtelois

La Balade gourmande du vignoble neuchâtelois revient le 1^{er} avril 2023. Pour la 5^{ème} édition, les jeunes vigneronnes ont tracé un parcours à travers les vignes entre les communes de Cressier et de Cornaux. Le concept de la marche gourmande est identique aux années précédentes. En revanche, les artisans et les vigneronnes changent à chaque fois, pour un maximum de plaisir !

Bienvenue à Cressier ! A quelques minutes de la gare se trouve le stand de départ ! Un verre à la main, un carnet de bons dans l'autre, tu es prêt pour un parcours de 5km, ponctué de 7 stands. Tu y découvriras des vigneronnes qui te feront chacun déguster deux vins de leur propre production, ainsi que des artisans qui te présenteront leurs produits phares. A travers le vignoble de Cressier et Cornaux, tes confrères baladeurs et toi, profiterez d'une activité en plein air, tout en découvrant de nombreux petits plaisirs gustatifs. Une fois le café et les biscuits terminés, avec ou sans eau-de-vie, les infatigables pourront encore profiter d'un bar éphémère, pour y déguster diverses bières artisanales et l'incontournable Non Filtré 2022.

Les billets ainsi que les informations pratiques de cet événement sont disponibles sur  <https://balade-vignoble-ne.ch/>. Le coût pour y participer s'élève à 75.-/personne et à 40.- pour les moins de 16 ans. Les départs s'échelonnent de 11h à 16h30, toutes les 30 minutes. Au plaisir de partager cette journée avec vous,

La jeunesse viticole des Trois-Lacs

Période du : 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023

1. Canton de Neuchâtel

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton de Neuchâtel.

Cinq photos de loups ont été prises durant cette période, dont quatre par les pièges-photos posés dans le cadre du suivi de la population de lynx organisé par le KORA. Une trace certifiée par un garde-faune ainsi qu'une crotte sont également à signaler. Cette dernière a été attribuée au loup par le garde-faune sur la base de son aspect visuel, cependant l'analyse génétique ne permet pas de le confirmer.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois)

Pas d'attaques de loup sur des animaux de rente dans la région frontalière avec le canton de Neuchâtel. Quatre observations d'un loup, et trois observations de deux loups ont été faites sur des pièges-photos placés à proximité de Sainte-Croix, ainsi qu'une observation d'un loup sur un piège-photo placé à proximité de Mutrux.

3. Canton du Jura

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le Jura bernois et le Seeland durant les mois de décembre et de janvier. Aucune observation signalée.

5. France voisine

Pas d'informations spécifiques disponibles.

Le département du Doubs a publié un communiqué de presse sur le bilan de l'année 2022 de la prédation lupine. Vous le trouverez à l'adresse suivante :

<https://www.doubs.gouv.fr/Publications/Salle-de-Presses/Communiqués-de-presses/Année-2022/Bilan-2022-predation-lupine-dans-le-Doubs>

SFFN

RAPPEL des délais pour la demande de paiements directs 2023

L'Office des paiements directs a envoyé une circulaire aux exploitations agricoles recensées en 2022 concernant la demande de paiements directs 2023.

Le site pour le recensement (système Acorda) via le site www.agate.ch est ouvert **du 23 janvier au 15 mars 2023**.

Passé ce délai, les retardataires sans motif valable se verront imputer d'une réduction de paiements directs conformément à l'ordonnance sur les paiements directs, art. 105 al. 1 et annexe 8, point 2.1.3, et un émolument sera facturé pour les corrections.

Important : Pour que la saisie du recensement soit valable, il faut obligatoirement "Terminer la saisie".

Le secteur Conseil de la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) se tient à disposition des agriculteurs pour les aider dans la saisie de la demande de paiements directs au 032 889 36 30.

Nous remercions d'avance les exploitants de procéder à la saisie informatique en respectant les délais impartis.

Service de l'agriculture

Lisière? Vous avez dit lisière? Et si on en parlait

Point de rencontre de l'activité humaine et de la biodiversité, les lisières ont autant besoin de l'attention de l'agriculteur que du forestier. Dans ce lieu de transition que bordent champs et forêts, la nature peut s'épanouir et constitue un biotope allié des activités agricoles et forestières.

Le saviez-vous? Une lisière étagée offre moins de prise au vent et la présence de sinuosités et poches à gibier pourrait permettre la réduction de la pression de l'abrutissement sur la forêt car les animaux y trouveraient de plus grandes quantités de nourriture. L'étagement provoque aussi moins d'ombre au sol car les grands arbres sont repoussés à l'intérieur de la lisière. Cela offre donc un meilleur séchage et une meilleure croissance des cultures. En outre, elle procure un habitat pour les auxiliaires agricoles notamment l'hermine ou les rapaces et tout un cortège d'insectes pollinisateurs.

Echanger pour l'avenir

Aussi, parce qu'une nature en bonne santé est un atout pour chacun, Pro Natura Neuchâtel organise une rencontre qui vise à partager les expériences issues du terrain ainsi qu'à discuter des intérêts particuliers et communs que suscitent les lisières.

Lundi 27 mars de 14h à 17h, les représentants de tous les milieux concernés sont conviés non loin du stand de tir de Chézard-St-Martin. La discussion sera animée par Alain Lugon (L'Azuré) et permettra aux représentants du monde agricole et du monde forestier d'exposer leurs points de vue. Une collation clôturera les échanges que nous souhaitons fructueux pour chacun.

Nous n'avons pas de solutions toutes faites, chaque champ et chaque parcelle de forêt possède ses propres spécificités connues de celui qui s'en occupe. Face au défi que représente l'entretien des lisières, l'échange constitue la meilleure voie pour assurer l'avenir des acteurs professionnel et celui de la biodiversité. Venez nombreux!

Rencontre autour des lisières
Lundi 27 mars 2023 de 14h à 17h

Point de départ et parking au stand de tir de Chézard-St-Martin

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire d'ici au **20 mars 2023** à l'adresse suivante : gaelle.vadi@pronatura.ch.



Agriviva recherche des familles paysannes

Vous recherchez le contact avec les consommateurs de demain, un peu d'aide serait la bienvenue, vous appréciez la compagnie des jeunes et leur faire découvrir le monde agricole vous motive ? Alors vous êtes exactement la famille paysanne qu'Agriviva recherche.

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui sur www.agriviva.ch ou nous contacter au ☎ 032 889 36 40. Agriviva place des jeunes chez les familles paysannes.

CNAV – Agriviva – Sarah Ducommun & Katia Stähli



Cours pour obtenir le permis « G »

Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (**possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire**) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de printemps.

Depuis cette année, les cours seront organisés uniquement à Cernier

| | | | |
|----------------|---------------------|---------------|----------------|
| Cernier | Lundi 17 avril 2023 | 09h00 à 11h30 | 13h30 à 16h00 |
| | Mercredi 19 avril | 09h00 à 10h30 | |
| | Vendredi 21 avril | 13h20 | Examens |

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **3 avril 2023 dernier délai**, à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement*

Nom : Prénom :

Date de naissance complète : Prénom du père :

Adresse exacte : NPA :

Domicile : Tél. :

Membre ANETA : OUI / NON

Possibilité de manger sur place à vos frais : Dîner oui non

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA

UPN – 80^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mercredi 29 mars 2023 à 13h30, Pavillon des Fêtes, 2325 Les
Planchettes

13h30 Allocution de l'autorité communale

Ordre du jour

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale 2022
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2022, rapport vérificatrices de comptes,
5. Rapport de la jeunesse rurale
6. Economie familiale et diversification
7. Admission – Démission au comité centrale
8. Programme d'activités
9. Intervention des différents services et organisations agricoles
10. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite à la présidente :
Natacha Stauffer, ✉ Clémessin 15, 2057 Villiers, nat.stauffer@bluewin.ch
11. Divers

Collation : servie à l'issue de l'assemblée au prix de 15.- CHF

Tombola : enveloppe à CHF 10.-, billet à CHF 1.-

Inscription collation : Envoyez le coupon ci-dessous à votre présidente de groupe jusqu'au **19 mars 2023**

Parking : Parking gratuit à proximité du Pavillon des Fêtes

A l'occasion de cette 80^{ème} édition, une petite attention sera offerte aux personnes présentes et le port du costume (costume traditionnel, dirndl, etc..) est vivement recommandé (mais pas obligatoire). Les dames ne désirant pas se costumer peuvent tout de même participer à l'assemblée.

Les présidentes et les membres individuelles feront parvenir les inscriptions à :
Véronique Cassi, Les Bulles 18, 2300 La Chaux-de-Fonds, 032 968 12 45 ou 076 524 32 85,
alainvero.cassi@gmail.com

jusqu'au 19 mars 2023, dernier délai.

Inscription collation – Assemblée générale 2023

Groupe de : _____ Nombre de personnes : _____

Nom, Prénom : _____

Cours

Les inscriptions sont à effectuer jusqu'à une semaine avant la date du cours auprès de la CNAV

☎ 032 889 36 30 ou ✉ cnav@ne.ch.

| Thèmes | Dates | Lieu | Responsable | Prix |
|--|----------|--|--|-----------|
| <p>Se faire belle en jeans c'est d'abord pour soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous apprendrez à nouer de différentes façon vos plus beaux foulards • Choisir la forme de jeans qui nous met le mieux en valeur • Enjoliver sa tenue avec des accessoires simples • Aborder le thème des couleurs • Et pourquoi porter une veste en jeans • Tout cela en un minimum de temps | 23 mars | <p>Salle de conférence à Cernier</p> <p>De 19h30 à 22h</p> | <p>Mme Katia Boidin</p> <p>Conseil style et couleur à Dombresson</p> <p>Mme Boidin est fille d'agriculteur</p> | Fr. 30.- |
| <p>Samaritains – Premiers secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche du patient (sécurité, alarme) • Prise en charge d'une personne inconsciente qui respire et d'une personne qui ne respire pas • Massage cardiaque • Aborder les principales maladies vasculaire tel que Infarctus, AVC • Traitement des plaies, matériel à utiliser, nécessité de consulter un médecin, signes d'infection etc. | 27 avril | <p>Salle de conférence à Cernier</p> | <p>Mme Mélanie Delay - Instructrice</p> | Fr. 60. - |
| <p>Poisson du lac (maximum 8 personnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où acheter le poisson du lac de Neuchâtel • Apprendre à apprêter, deux à trois sortes de poissons de lac. • Aborder différentes cuissons du poisson. • Cuisiner les écrevisses du lac. • Dégustation | 16 mai | <p>Auberge du Grand-Sommetel à la Sagne</p> <p>09h30 à 14h30</p> | <p>Mme Caroline Jobin – cuisinière professionnelle</p> | Fr. 75.- |
| <p>Visite de culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir, différencier différentes cultures tel que le quinoa, lentille, pois cassé, avoine alimentaire etc. • Visite des installations du centre de tri et décorticage • Aborder la vente directe • Dégustation | 10 juin | <p>Serroue 2 à Valangin</p> <p>Dès 09h30</p> | <p>M. Philippe Leuba - producteur des Graines de l'Ami Luron</p> | Offert |

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Information - Cours automne

Deux cours seront organisés cet automne, il s'agit de la lactofermentation et d'une cueillette dans les bois avec dégustation des produits cueillis. Les dates vous seront communiquées dans une prochaine Ruche.

Brunch Fête des mères

La Section des paysannes du Val-de-Ruz Organisera un brunch pour la fête des mères, le **dimanche 14 mai 2023** à la salle de La Corbière à Savagnier dès 9h. Animation Champêtre

38.- par adulte
1.- par année de 4 à 14 ans

Délai d'inscription et renseignement jusqu'au **1er mai 2023** chez Corinne von Gunten au ☎ 079 471 15 94 ou 💻 [hrvg64@bluewin.ch](mailto:hrv64@bluewin.ch)

Venez nombreux

La section sera également présente à la foire de Dombresson, le **15 mai 2023** avec leur traditionnel stand.

Match aux cartes

Match aux cartes individuel (réservé aux dames) le **mercredi 22 mars 2023 à 20h à la salle de gymnastique de La Sagne**. Collation et prix à toutes les joueuses pour CHF 25.-.

Inscriptions jusqu'au 15 mars chez Aline Calame, ☎ 032 931 12 04 ou 079 397 25 04 (sms ou what's app) ou 💻 aline_eric@bluewin.ch